Affiché du 27/01/2022 au 10/02/2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2022

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

COMPTE-RENDU

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 janvier 2022, s'est réuni le mercredi 26 janvier 2022 à 20 H 30, Grande Salle - Maison du Temps Libre à La Ferrière.

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

22-001 Budget Commune / Débat d'Orientations Budgétaires 2022

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2022.

22-002 Devenir du service postal sur le territoire communal

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **DECLINE** la proposition du Groupe La Poste d'ouvrir une Agence Postale Communale.
- **PROPOSE** la création d'un Relais Poste Commerçant.

22-003 ZAC du Plessis / Vendée Habitat - Protocole d'accord pour la construction de logements sociaux

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE DE CONFIER** à Vendée Habitat la maîtrise d'ouvrage du programme de construction de 10 logements (2 individuels (T4), 8 logements intermédiaires (4 T3 et 4 T2)) sur la ZAC du Plessis.
- **AUTORISE** Vendée Habitat à accéder aux parcelles pour procéder à toutes les études nécessaires,
- **ACCEPTE DE VENDRE** à Vendée Habitat le foncier nécessaire à l'opération de construction de logements sociaux au prix de 12 000 € HT par logement, sous réserve des contraintes éventuelles liées à la nature du sol ou du sous-sol,
- **ACCEPTE** de viabiliser le terrain en créant 2 branchements EU/EP/AEP/électricité/Telecom,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet, ainsi que l'acte en l'étude de la SCP Mercier-De Castellan, notaires associés aux Essarts en Bocage.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe « Zac du Plessis » aux articles et chapitres prévus à cet effet.

22-004 Personnel / Municipalisation des activités de Planète Jeunes - Création du Service

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à la majorité (1 abstention de DELONCA Virginie) :

- **APPROUVE** la reprise en direct par la commune de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires au transfert de l'ensemble du personnel et des contrats éventuellement nécessaires à l'exécution de la mission de service public jusqu'à présente assuré par l'association Planète Jeunes, pour une effectivité au 1er avril 2022.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches se rapportant à cette affaire.
- **PRECISE** que ce service intégrera le Pôle Enfance-Jeunesse de la commune.

L'intégralité des délibérations et des débats seront retranscrits dans le procès-verbal de la séance

22-005 Personnel / Crise sanitaire - Mise en place du télétravail à titre dérogatoire au regard de la situation sanitaire exceptionnelle

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **INSTAURE** le télétravail à titre dérogatoire au sein de la collectivité à compter du 1er février 2022 pour toute la durée de la situation pandémique liée à la COVID-19, dans les conditions telles que définis ci-dessus.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

22-006 La Roche sur Yon Agglomération / Convention de groupement de commandes pour la fourniture et de la gestion de titres repas dématérialisés

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le principe de faire bénéficier les agents de la commune de La Ferrière de titres repas ;
- **ACCEPTE** le principe du groupement de commandes ;
- **ACCEPTE** les termes de la convention de groupement, précisant les missions de La Roche-sur-Yon Agglomération en tant que coordonnateur du groupement ;
- **PREND ACTE** de la procédure d'appel d'offres ouvert qui sera engagée dans le respect des dispositions du Code de la Commande Publique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer la convention de groupement de commandes, et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier ;
- **AUTORISE** La Roche-sur-Yon Agglomération, en tant que coordonnateur, à signer le marché au nom et pour le compte du groupement de commandes.